

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
1FMER	Fourniture de cartes de remerciement au nombre de :		1,00 €	0,83 €
1FPAR	Fourniture de Faire-parts au nombre de :		1,20 €	1,00 €
CADRE	CADRE A4 OFFERT Cadre A4 OFFERT , à nous fournir une photo			
DF	Démarches administratives et formalités Formalités administratifs		110,00 €	91,67 €
DFOFFER	DEMARCHES APRES DECES OFFERT PAR LA DIRECTION Fourniture d'un livret et formulaires pour les démarches après décès			
DFPARIS	Démarches administratives région parisienne Démarches administratives sur la région parisienne		300,00 €	250,00 €
FLEURS	Fourniture de fleurs			
FOUPLAQ	Fourniture d'une plaque funéraire			
FUNE EXT	Séjour à la chambre funéraire Séjour à la chambre funéraire de :			
JSFUNE	Journée Supplémentaire Funérarium Journée supplémentaire Funérarium Fontenay Trésigny au delà des 6 jours		49,00 €	40,83 €
JSFUNE	Journée Supplémentaire Funérarium Journée supplémentaire Rozay en Brie au delà des 6 jours		49,00 €	40,83 €
OFFERT	CORBEILLE DE PETALES DE ROSES OFFERT Corbeille de pétales de roses OFFERT PAR LA DIRECTION			
PAYSBRIA	Presse Pays Briard ou République La Seine et Marne Remerciement dans le journal du Pays Briard ou La République Seine et Marne		88,44 €	88,44 €
PAYSBRIA	Presse Pays Briard ou République Seine et Marne Avis de décès dans le journal du Pays Briard ou La république seine et marne		136,68 €	136,68 €
PFG	Séjour à la chambre funéraire PFG de Fontenay Tresigny Admission à la maison funéraire Séjour 6 jours en partie technique(sans présentation du corps en salon) présentation du défunt en cercueil le jour de la mise en bière Mise à disposition du laboratoire pour toilette ou soin. Journée supplémentaire au delà du 6 ème jour = 49.00 Euros		899,00 €	749,17 €
PFGROZA	Séjour à la Chambre Funéraire de PFG Rozay en Brie Admission à la chambre funéraire PFG Rozay en Brie Séjour 6 jours avec présentation du corps en salon à la famille sur rendez vous Mise à disposition du laboratoire pour toilette ou soin. Journée supplémentaire au delà du 6 ème jour = 89.00 Euros		1 099,00 €	915,83 €
PFGROZA	Séjour à la Chambre Funéraire de PFG Rozay en Brie Admission à la chambre funéraire PFG Rozay en Brie Séjour 6 jours en partie technique(sans présentation du corps en salon) présentation du défunt en cercueil le jour de la mise en bière Mise à disposition du laboratoire pour toilette ou soin. Journée supplémentaire au delà du 6 ème jour = 49.00 Euros		899,00 €	749,17 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
PFGSALO	Séjour à la chambre funéraire PFG Fontenay Tresigny Admission à la maison funéraire Séjour 6 jours avec présentation du corps en salon à la famille sur rendez vous Mise à disposition du laboratoire pour toilette ou soin. Journée supplémentaire au delà du 6 ème jour = 49.00 Euros		1 099,00 €	915,83 €
PFGSUPL	Supplément pour admission à la chambre funéraire PFG Fontenay Tresigny Admission à la maison funéraire durant les heures de nuits, les dimanches et les jours feries Journée supplémentaire au delà du 6 ème jour = 49.00 Euros		229,50 €	191,25 €
PFGSUPL	Supplément pour admission à la chambre funéraire PFG Rozay en Brie Admission à la maison funéraire durant les heures de nuits, les dimanches et les jours feries Journée supplémentaire au delà du 6 ème jour = 49.00 Euros		229,50 €	191,25 €
PROTHES	Retrait Pacemaker Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou de la crémation).	X	99,00 €	82,50 €
SEJHOP	Séjour à la chambre mortuaire de l'hôpital Séjour mortuaire à l'hôpital au frais de la famille Mis en bière à l'hôpital			
SOIN	Soins d'hygiène, de conservation et de présentation du corps Soins d'hygiène et de présentation Réaliser par une thanatopractrice diplômée		350,00 €	291,67 €
TABLE	Table Réfrigérée Table Réfrigérée Forfait 6 jours au domicile du défunt Présentation du défunt à domicile		600,00 €	500,00 €
TOILETTE	Toilette mortuaire sans le soin Toilette mortuaire du défunt sans soin de conservation		200,00 €	166,67 €
TOILETTE	Toilette mortuaire avec le soin Toilette mortuaire du défunt avec soin de conservation		150,00 €	125,00 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès ([https :// www. agira-vie. fr/ obseques](https://www.agira-vie.fr/obseques)). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
AVMB	Fourniture d'un brancardier pour le transport + véhicule Chauffeur brancardier + corbillard pour transport avant mise en bière		125,00 €	104,17 €
AVMB	Transport de corps avant mise en bière week-end et jours fériés Tarif du samedi au dimanche et jours fériés (Jours et nuits)		175,50 €	159,55 €
AVMB+50	Transport de corps avant mise en bière + 50 kilomètres Tarif du Lundi au Vendredi jours et nuits		200,00 €	181,82 €
AVMB-50	Transport de corps avant mise en bière - 50 kilomètres Tarif du Lundi au Vendredi jours et nuits		150,00 €	136,36 €
BRANSUP	Brancardier Supplémentaire Brancardier supplémentaire		100,00 €	83,33 €
HOUSSE	Fourniture d'une Housse Sanitaire Housse de transport sanitaire	X	55,00 €	45,83 €
KM	Frais Kilométrique Fraise Kilométrique Aller - Retour sans frais de péages		1,20 €	1,09 €
KMPEAGE	Frais Kilométrique Frais Kilométrique Aller - retour avec frais de péages			

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
CAPHOST	Capiton HOSTA Capiton en damassé, garnissage par ouate de haute densité, volant double matelassé, broderie irisée sur la couverture et l'oreiller.		350,00 €	291,67 €
CAPIGAUR	Capiton GAURA Capiton en satin, garnissage par ouate de moyenne densité, volant froncé avec plis naturels, ruban froncé de finition sur la couverture et l'oreiller. Couleur Blanc, Champagne, Bleu, Gris ou Parme		195,00 €	162,50 €
CAPITON	Capiton LIBERTY Capiton en polycoton, garnissage par ouate de moyenne densité, volant plat gris uni, et brande à motif sur la couverture. Couleur : Bleu, Champagne, Brun et Rose/Vert		230,00 €	191,67 €
CAPITON	Capiton ROSACE Capiton en polycoton, garnissage par ouate de moyenne densité, volant plat gris uni, coussin et drap écru avec brande à motif. Couleur : Gris		230,00 €	191,67 €
CAPITON	Fourniture d'un capiton intérieur Capiton pour l'intérieur du cercueil Motif : Couleur :			
CAPITON	Capiton PERLE Capiton en lin et coton, garnissage par ouate de moyenne densité, volant plat et finition jonc coton blanc sur la couverture et l'oreiller Couleur : Ivoire		300,00 €	250,00 €
CAPITON	Capiton GUNNERA Capiton en toile de coton crème, garnissage par ouate de faible densité, volant froncé, piqûre de finition sur la couverture et l'oreiller, les matières utilisées sont d'origine naturelle. Couleur : Crème		180,00 €	150,00 €
CAPITON	Capiton CAMELIA Capiton en damassé, garnissage par ouate de haute densité, volant à deux rangs de fronces, jonc uni de finition sur la couverture et l'oreiller couverture capitonée. Couleur : Champagne		295,00 €	245,83 €
CAPITON	Capiton PETUNIA Capiton en taffetas, garnissage par ouate de faible densité, petit volant élastique, ruban de finition sur la couverture et l'oreiller. Couleur Blanc, Champagne ou Parme		130,00 €	108,33 €
CAPITON	Capiton SERINGA Capiton en taffetas, garnissage par ouate de moyenne densité, dentelle de finition sur la couverture et l'oreiller. Couleur Blanc, Champagne ou Parme		115,00 €	95,83 €
CAPITON	Capiton ACACIA Capiton en non tissé Ruban de finition sur la couverture et l'oreiller Couleur : Blanc		90,00 €	75,00 €
CAPITON	Capiton SILLAGE Capiton en polycoton, garnissage par ouate de moyenne densité, motif tissé, volant plat et revers uni. Couleur : Beige		250,00 €	208,33 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
CAPITON	Capiton EPISCIA Capiton en satin, garnissage par ouate de moyenne densité, volant simple avec plis naturels, drap de forme parisienne, finition ruban 5cm à plat ton sur ton. Couleur : Bleu, Champagne, Blanc ou Parme		170,00 €	141,67 €
CAPITON	Capiton NYMPHEA Capiton en satin ,garnissage par ouate de haute densité, volant à deux rangs de fronces, passepoil uni de finition et broderie sur la couverture et l'oreiller, bande capitonnée. Couleur Gris ou Champagne		325,00 €	270,83 €
CAPITON	Capiton CENTAUREA Capiton en satin mat, garnissage par ouate de moyenne densité, oreiller réversible. Volant plat doublé de couleur et rabat piqué sur la couverture. Couleur Gris, Bleu pétrole, Rouge grenat, Champagne, Rose ou Blanc		230,00 €	191,67 €
CAPITON	Capiton DAHLIA Capiton en taffetas, garnissage par ouate de faible densité, piqûre de finition sur la couverture et l'oreiller. Couleur Blanc, Champagne ou Parme		95,00 €	79,17 €
CAPITON	Capiton LOBELIA Capiton en damassé à motifs, garnissage par ouate de haute densité, volant doublé matelassé, piqûre en fourreau de l'oreiller et de la couverture. Couleur : Ivoire		350,00 €	291,67 €
CAPITON	Capiton ETOFFE Capiton en velours, garnissage par ouate de haute densité, volant plant écru, capiton composé d'un jeté d'ornement réversible, couverture et oreiller réversible Couleur : Rose, Brun, Bleu		400,00 €	333,33 €
CAPITON	Capiton AMENSIA Capiton à base de coton, garnissage par ouate de moyenne densité, cache bord terminé par un rang de fronces, finition biais. Couleur : Champagne		210,00 €	175,00 €
CAPITON	Capiton FUCHSIA Capiton en satin, garnissage par ouate de moyenne densité, ruban froncé de finition sur la couverture et l'oreiller. Couleur Champagne ou Parme		150,00 €	125,00 €
CAPITON	Capiton PETALE Capiton en polycoton, garnissage par ouate de haute densité, finition jacquard floral sur la couverture et l'oreiller Couleur : Gris		400,00 €	333,33 €
CAPITON	Capiton HANAMI Capiton en coton, garnissage par ouate de moyenne densité, volant plat imprimé et bande verticale imprimée sur la couverture. Couleur : Rose		280,00 €	233,33 €
CAPITON	Capiton SABLE Capiton en coton, garnissage par ouate de moyenne densité, revers uni beige. Couleur : Beige		230,00 €	191,67 €
CAPITON	Capiton CAMASSIA BIS Capiton en polycoton à motifs géométriques, garnissage par ouate de moyenne densité, volant plat à motifs, finition jonc sur la drap et l'oreiller. Couleur : Bleu, Gris ou Beige		330,00 €	275,00 €
CAPITON	Capiton NACRE Capiton en polycoton et satin tissé, garnissage par ouate de moyenne densité, volant plat gris uni et rabat uni écru piqué sur la couverture. Couleur : Champagne		300,00 €	250,00 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
CERCEUIL	Fourniture d'un cercueil personnalisé Pin plaqué chêne, forme parisienne, Ep 22 mm Cuvette étanche, 4 poignées 10 Caches vis Plaque identité incluse Modèle :	X	2 000,00 €	1 666,67 €
CERCEUIL	Fourniture d'un cercueil ENFANT COCON Cocon en rotin structure bambou 15 mm Equipé avec un capiton écru Oreiller et couverture en coton naturel Existe en 60 et 70 cm 4 poignées en rotin - 6 trous Plaque identité incluse	X	499,00 €	415,83 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil FLANDRES Chêne massif, forme tombeau, finition moulurés et estampés Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 690,00 €	1 408,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil VOUGEOT Pin - ombre brillant Ep 27mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 390,00 €	1 158,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil PADY Chêne - satiné forme plat Ep 27mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 090,00 €	908,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil RUINART Chêne massif, forme tombeau, finition Satiné, Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	2 800,00 €	2 333,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil BEARN Peuplier - satiné forme plat Ep 18mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	999,00 €	832,50 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil BEAUFORT Peuplier - satiné épaisseur bois 27 mm forme tombeau Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 280,00 €	1 066,67 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil PONS en chêne massif, forme plat, finition Teinté Ciré, Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque identité incluse	X	1 199,00 €	999,17 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil TARLANT Peuplier - satiné Ep 22mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 150,00 €	958,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil COLORS Chêne, forme tombeau Ep 22mm couleurs au choix de la famille : Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	2 400,00 €	2 000,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil TRESSE ROTIN STRUCTURE BAMBOU - forme plat Ep 15mm Cuvette étanche, 6 Poignées Plaque d'identité incluse Vendu avec capiton Ecrû	X	1 500,00 €	1 250,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil PATY En pin massif - brut épaisseur bois 18 mm forme plat Cuvette étanche, 4 Poignées Plaque d'identité incluse	X	799,00 €	665,83 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil PALAISEAU Chêne massif, forme plat, finition double dessus mouluré, Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis	X	1 620,00 €	1 350,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil SENART Chêne massif, forme tombeau, finition Ombré Satiné, Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 400,00 €	1 166,67 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil GRAFF Pin Massif - finition ardoise Ep 22mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 350,00 €	1 125,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil PRIVAT Chêne - Satiné Ep 27mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 380,00 €	1 150,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil NATURA En pin massif finition vernis proche bois très mat 22mm Cuvette étanche, 4 Poignées cordées 10 caches vis Plaque identité incluse	X	1 450,00 €	1 208,33 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil CHEVERNY Chêne massif, forme tombeau Ep 36mm Satiné Brut Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	4 390,00 €	3 658,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil VENISE Essence bois Sappelli brillant satiné 40 mm Forme tombeau en bois exotique monté sur fond chêne Équipement laiton massif poli Cuvette étanche, 4 Poignées 8 Caches vis Plaque identité incluse	X	4 500,00 €	3 750,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil TAVEL En chêne une demi teinte satiné Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque identité incluse	X	1 500,00 €	1 250,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil RUIZ Chêne - Clair brillant Ep 27mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 250,00 €	1 041,67 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil AMSTERDAM Chêne massif, forme tombeau, bicolore Ep 27mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	1 990,00 €	1 658,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil CLUNY Chêne, forme tombeau Ep 27mm Équipement façon or Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	2 290,00 €	1 908,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil MONTRACHET Chêne massif, forme tombeau Ep 34mm Satiné Brut Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque d'identité incluse	X	3 625,00 €	3 020,83 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil VIDAL Chêne ombre satiné forme tombeau 27 mm Dessus plaqué et panneaux moulurés et estampés. Cuvette étanche 4 Poignées 8 Caches vis Plaque identité incluse	X	2 190,00 €	1 825,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil LANSON Chêne massif, forme tombeau, finition socle clair satiné, Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque identité incluse	X	1 820,00 €	1 516,67 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil PRUNET Forme Parisienne Cuvette étanche Peuplier massif 18 mm 4 poignées plastique 10 caches vis plastique Plaque d'identité incluse	X	899,00 €	749,17 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil CHARMES Chêne, forme tombeau, finition Ombré Satiné, Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 Caches vis Plaque identité incluse	X	1 860,00 €	1 550,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil CHAMPETRE En peuplier brute imprimé fleurs 18 mm Cuvette étanche, 4 Poignées 10 caches vis Plaque identité incluse	X	1 400,00 €	1 166,67 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil POMMARD Chêne massif, forme tombeau, finition Satiné Clair, Ep 27 mm Cuvette étanche, 4 poignées 10 Caches vis Plaque identité incluse	X	2 590,00 €	2 158,33 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil FOETUS En sapin clair Ou Pin laqué blanc - crémation ou inhumation Taille 45 cm Cache vis Capiton inclus sans oreiller ni couverture Plaque identité incluse	X	270,00 €	225,00 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil ENFANT VISO PIN En pin massif couleur bois Taille 70 cm ou 105 cm 4 poignées plastique Cache vis plastique Capiton inclus Plaque identité incluse	X	530,00 €	441,67 €
CERCUEIL	Fourniture d'un cercueil ENFANT VISO CHENE En chêne massif inhumation blanc Taille 70 cm ou 105 cm 4 poignées or Cache vis or Capiton inclus Plaque identité incluse	X	850,00 €	708,33 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Croix plastique dorée sans Christ Emblème pour cercueil Croix plastique dorée sans Christ 48x20 Ref : X800829OR		50,00 €	41,67 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Croix dorée plastique avec Christ Emblème pour cercueil Croix dorée en plastique 39x18.5 avec Christ Ref : X212OR		40,00 €	33,33 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Croix en bois Emblème pour cercueil Croix en bois 45x18 sans Christ Ref : XBOISMA		30,00 €	25,00 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Croix fine sans Christ Emblème pour cercueil Croix fine sans Christ 45x18 Ref : X77SCOR		55,00 €	45,83 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Rose en bois Emblème pour cercueil Rose en bois		35,00 €	29,17 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
EMBLEME	Emblème pour cercueil Rose dorée en plastique Emblème pour cercueil Rose dorée en plastique 38x15 Ref : E800627OR		40,00 €	33,33 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Épis de blé en bois Emblème pour cercueil Épis de blé en bois		35,00 €	29,17 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Sainte Vierge en bois Emblème pour cercueil Sainte Vierge en bois		35,00 €	29,17 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Croix en bronze avec Christ Emblème pour cercueil Croix en bronze avec Christ 46x21 Ref : X322VB		60,00 €	50,00 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Colombe en bois Emblème pour cercueil Colombe en bois		35,00 €	29,17 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Chasseur en bois Emblème pour cercueil Chasseur en bois		35,00 €	29,17 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Pêcheur en bois Emblème pour cercueil Pêcheur en bois		35,00 €	29,17 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Note de musique en bois Emblème pour cercueil Note de musique en bois		35,00 €	29,17 €
EMBLEME	Emblème pour cercueil Croix fine en bronze avec Christ Emblème pour cercueil Croix fine en bronze avec Christ 52x17.5 Ref : X1399VB		50,00 €	41,67 €
EMBLEME	Emblème Cercueil Emblème pour le Cercueil Motif :			
PLCERCU	Plaque d'identité gravée cercueil Plaque d'identité gravée du défunt pour le cercueil Inclus avec le cerceuil	X		
ZINC	Zinc pour Cercueil Zinc pour cercueil rapatriement avec filtre et colle	X	499,00 €	415,83 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
MB	Mise en bière, fermeture du cercueil Mise en bière et fermeture du cercueil avec le personnel		180,00 €	150,00 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
APMB	Transport de corps après mise en bière Corbillard avec son chauffeur pour inhumation ou crémation		200,00 €	181,82 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
CORB	Fourniture d'un corbillard OPEL Véhicule funéraire pour la cérémonie avec son chauffeur		199,99 €	181,81 €
MAJMB	Majoration pour 4 porteurs pour la journée complète		450,00 €	375,00 €
MC	Maître de Cérémonie, accompagnement. Maître de cérémonie sur convois		190,00 €	158,33 €
PORTEUR	Fourniture de porteurs Équipe de 4 porteurs, dans le convoi funéraire		600,00 €	500,00 €
PORTEUR	Fourniture de porteurs Équipe de 2 porteurs dans le convoi funéraire		300,00 €	250,00 €
REGISTRE	Registre à signatures Registre à signatures + boîtes à cartes		75,00 €	62,50 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
1CAVEUR	Construction d'un Cave Urnes Cave Urnes Sur Devis Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG			
1DEMON	Démontage, casse et mise en décharge monument Démontage, casse et mise en décharge monument Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		500,00 €	416,67 €
1MONU	Pose de monument sans semelle en granit Équipe de marbriers + camion grue Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		950,00 €	791,67 €
CAILLOUX	Sac de Cailloux Sac de Cailloux 25 kilos		35,00 €	29,17 €
CASSE	Casse Semelle Casse semelle , évacuation en decheterie		390,00 €	325,00 €
CAVEAU1	Fourniture d'un caveau 1 place Caveau pour 1 place Terrassement pour construction d'un caveau en béton Dalle de fermeture au dessus du caveau compris Avec forme béton autour du caveau Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		2 250,00 €	1 875,00 €
CAVEAU2	Fourniture d'un caveau 2 places Caveau pour 2 places Terrassement pour construction d'un caveau en béton Dalle de fermeture au dessus du caveau compris Avec forme béton autour du caveau Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		2 800,00 €	2 333,33 €
CAVEAU3	Fourniture d'un caveau 3 places Caveau pour 3 places Terrassement pour construction d'un caveau en béton Dalle de fermeture du caveau compris Avec forme béton autour du caveau Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		3 340,00 €	2 783,33 €
CAVEAU4	Fourniture d'un caveau 4 places Caveau pour 4 places Terrassement pour construction d'un caveau Dalle de fermeture du caveau compris Avec forme béton autour du caveau Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		4 000,00 €	3 333,33 €
CAVEAUTB	Fourniture d'un caveau 4 place tête bêche Caveau pour 4 places tête bêche Terrassement pour construction d'un caveau en béton Dalle de fermeture au dessus du caveau compris Avec forme béton autour du caveau Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		3 700,00 €	3 083,33 €
COUVRE	Fourniture et pose d'un couvre caveau pour fermeture de caveau Fourniture et pose d'un couvre caveau pour fermeture de caveau		210,00 €	175,00 €
DALLE	Jeu de 5 dalles de séparation Dalles séparation en béton entre chaque cercueil		180,00 €	150,00 €
DEBBOIS	Débarras de bois d'exhumation		235,50 €	196,25 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
DEMSTEL	Casse et mise en décharge stèle Casse et mise en décharge stèle Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		245,00 €	204,17 €
DEVANTT	Construction de devant de tombe - tapis - Bouchardé en ciment SUR DEVIS			
EQUIPE	Équipe de marbriers pour exhumation Équipe d'une équipe de marbriers pour exhumation de corps		350,00 €	291,67 €
EXHUM	Exhumation et Réduction d'un corps Exhumation d'un corps non réduit Cimetière de : Défunt :		800,00 €	666,67 €
FOSSE1	Creusement d'une fosse pleine terre 1 place Creusement d'une fosse 1 place Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG	X	700,00 €	583,33 €
FOSSE2	Creusement d'une fosse pleine terre 2 places Creusement d'une fosse 2 places Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG	X	850,00 €	708,33 €
FOSSE3	Creusement d'une fosse pleine terre 3 places Creusement d'une fosse 3 places Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG	X	950,00 €	791,67 €
FOSSENFA	Creusement d'une fosse pleine terre Enfant Creusement d'une fosse pleine terre Enfant (1 m) Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG	X	350,00 €	291,67 €
JOINT	Joint de silicone autour d'un monument Joint de silicone autour d'un monument		100,00 €	83,33 €
MONUMEN	Fourniture d'un Monument Modèle : Couleur :			
O/FCOLO	Ouverture et Fermeture de case de columbarium Ouverture et Fermeture de case de columbarium au cimetière de :		190,00 €	158,33 €
OUV	Ouverture et Fermeture de caveau avec monument Ouverture et Fermeture de caveau avec monument Cimetière de :	X	780,00 €	650,00 €
OUVCAVE	Ouverture et Fermeture de caveau sans monument Ouverture et Fermeture de caveau sans monument Cimetière de :	X	500,00 €	416,67 €
OUVCAVE	Ouverture et Fermeture de caverne Ouverture et Fermeture de caverne Cimetière de :	X	280,00 €	233,33 €
OUVCHAP	Ouverture et Fermeture de chapelle Ouverture et Fermeture de Chapelle Cimetière de :	X	780,00 €	650,00 €
OUVERTU	Ouverture d'un monument avec sa tombole pour creusement Ouverture d'un monument avec sa tombole pour creusement Cimetière de :		700,00 €	583,33 €
POMPAGE	Pompage de caveau si besoin Pompage de caveau si de l'eau est présente dans le caveau		150,00 €	125,00 €
POSE	Pose de monument avec semelle en granit inclus Équipe de marbriers + camion grue Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		980,00 €	816,67 €
POSEMAIN	Supplément Pose à la main si inaccessible en camion grue Supplément de pose à la main. Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		245,50 €	204,58 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
PREOUV	Frais Forfaitaire pour visite préalable de l'ouverture d'une sépulture Au cimetière de : Sépulture de Mr et Mme :		150,00 €	125,00 €
RELIQUAI	Fourniture d'un RELIQUAIRE PIN Reliquaire en sapin teinté 27 mm Taille 0.60 cm		200,00 €	166,67 €
RELIQUAI	Fourniture d'un RELIQUAIRE PIN Reliquaire en sapin teinté 27 mm Taille 0.90 cm		220,00 €	183,33 €
RELIQUAI	Fourniture d'un RELIQUAIRE PIN Reliquaire en sapin teinté 27 mm Taille 1.40		430,00 €	358,33 €
RELIQUAI	Fourniture d'un RELIQUAIRE PIN Reliquaire en sapin teinté 27 mm Taille 1.20		300,00 €	250,00 €
SAMEDI	Supplément Marbrier samedi Supplément d'un marbrier pour inhumation le samedi Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		230,00 €	191,67 €
SUPPL	Supplément Pose à la main si inaccessible en camion grue Supplément de pose à la main. Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		245,50 €	204,58 €
TOMBE	Construction de devant de tombe Construction de devant de tombe - tapis - Bouchardé en ciment Travaux réalisé en sous traitance par Marbrerie SG		380,00 €	316,67 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
ATT	Attente à la Crémation Attente de l'urne au crématorium à la place de la famille		150,00 €	125,00 €
CREMA	Crémation du corps SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY au Crématorium de SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY Crémation Adulte avec salle de crémation suivie d'une crémation Et maître de cérémonie du crématorium	X	1 116,61 €	930,51 €
CREMACH	Crémation du corps CHAMPIGNY SUR MARNE au Crématorium de Champigny Sur Marne Formule Standard Accueil dans la salle de l'Arche Sonorisation et lectures des textes pré-programmées (non personnalisable) Geste d'adieu - Crémation	X	956,00 €	796,67 €
CREMACH	Crémation du corps CHAMPIGNY SUR MARNE au Crématorium de Champigny Sur Marne Avec maître de cérémonie du crématorium - Projection de photos et de vidéo sur grand écran plasma	X	1 174,00 €	978,33 €
CREMAMA	Crémation du corps MAROLLES SUR SEINE au Crématorium de Marolles Sur Seine Avec salle de cérémonie	X	907,10 €	755,92 €
CREMAME	Crémation du corps à MAREUIL LES MEAUX au Crématorium de l'Arche à Mareuil Les Meaux Petite salle	X	1 145,00 €	954,17 €
CREMAME	Crémation du corps MAREUIL LES MEAUX Crématorium de l'Arche à Mareuil Les Meaux Grande salle	X	1 190,00 €	991,67 €
CREMAMM	Crématorium du Mont-Valérien Formule Adulte Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille	X	628,68 €	523,90 €
CREMAMV	Crémation du corps MONT-VALERIEN Formule Hommage : Un service et un accompagnement personnalisés Démarches et formalités de crémation Maître de cérémonie du crématorium : Préparation, personnalisation et ordonnancement Mise à disposition de la salle cérémonie < 60 mn Retransmission vidéo de la cérémonie offerte Crémation Remise de l'urne à la famille	X	778,28 €	648,57 €
CREMAPL	Crématorium du Père Lachaise Crémation au Père Lachaise Salle de 30 à 40 personnes	X	1 088,00 €	906,67 €
CREMARO	Crémation du corps MAROLLES SUR SEINE au Crématorium de Marolles Sur Seine Sans salle de cérémonie - Sans Famille	X	792,28 €	660,23 €
DISPER	Dispersion des cendres au jardin du souvenir de : Avec cérémonie d'adieu Cimetière :	X		
FURNE	Fourniture d'une urne Urne sur commande Référence :	X		
INHUMCOL	Inhumation d'urne dans un columbarium Inhumation d'une urne avec ouverture et fermeture du columbarium Cimetière :	X	250,00 €	208,33 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
PLURNE	Plaque d'identité gravée urne Plaque d'identité gravée du défunt pour urne	X	30,50 €	25,42 €
SCELURN	Scellement d'urne sur monument Scellement d'une urne sur monument au cimetière de :	X	150,00 €	125,00 €
URNE	Urne Chasseur Bleu Urne Chasseur Bleu Matiere Aluminium Contenance 3L Hauteur 15 cm	X	230,00 €	191,67 €
URNE	Urne Crépuscule Urne Crépuscule couleur noir Matière Aluminium Contenance 3L Hauteur 15 cm	X	235,00 €	195,83 €
URNE	Urne Maltre Grenat Urne en métal rouge grenat Contenance 3 L Hauteur 15 cm	X	100,00 €	83,33 €
URNE	Urne Clair Obscur Urne Clair Obscur Matiere Aluminium Contenance 3L Hauteur 15 cm	X	180,00 €	150,00 €
URNE	Urne Sittine Bleue Urne Sittine Matière : ABS Couleur Bleu Contenance 3. L Hauteur 15 cm	X	80,00 €	66,67 €
URNE	Urne Sittine Rouge Urne Sittine Matière : ABS Couleur Rouge Contenance 3. L Hauteur 15 cm	X	80,00 €	66,67 €
URNE	Urne en Carton Urne en carton pour dispersion des cendres	X	70,00 €	58,33 €

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Ets. Pompes Funèbres du Coeur de la Brie

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Un fond grisé identifie une prestation obligatoire.

Code Réf	Libellé	Prestation obligatoire	Prix TTC	Prix HT
ACHAT	Achat d'une concession pour la famille Achat d'une concession pour le compte de la famille : Cimetière de :			
CULTE	Cérémonie Religieuse Culte pour l'église de :			
CULTEFG	Cérémonie Religieuse FONTENAY TRESIGNY Culte sur la commune de Fontenay Trésigny		300,00 €	300,00 €
PAYSBRIA	Presse Pays Briard Avis de décès		136,68 €	136,68 €
PAYSBRIR	Presse Pays Briard Remerciement		88,44 €	88,44 €
POLICE	Débours pour votre compte : Vacation de Police pour fermeture de cercueil	X	25,00 €	25,00 €
UNION	Presse journal l'Union Avis de décès dans le journal de l'Union			

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° [HABILITATION].

COMMENTAIRES:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.